



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Étaient excusées : GONON Florence (pouvoir à JOUANNY Michèle), JOUANNEAU Fanny,

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 10
CONTRE : 2
ABSENTION : 0
POUR : 8

Délibération n° 2023/36 : Adhésion à un groupement de commande pour le déneigement et le salage des voiries communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes de l'Oisans renouvelle le marché de groupement de commande relatif au déneigement et au salage des voiries d'intérêt communautaire et communales pour une période de 4 ans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande pour le déneigement et le salage des voiries d'intérêt communautaire et communales par le biais de la convention mise en place par la Communauté de communes de l'Oisans.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à huit (8) voix pour et deux (2) voix contre (VENERA Christophe et BERARD Guy) :

EMET un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande pour le déneigement et le salage des voiries d'intérêt communautaire et communales constitué par la Communauté de communes de l'Oisans,

AUTORISE le Maire à signer la convention et les pièces du marché ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché,

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la municipalité.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : 25 JUL. 2023
Date de publication : 25 JUL. 2023

